

Vers la mise en place d'une zone d'investissement commune au sein de la Zone de libre-échange continentale africaine :

Uniformiser les conditions régissant les investissements intra-africains

CIBLES DE CES PAGES

	DÉCIDEURS POLITIQUES	MÉDIA & ACADÉMIE	AFFAIRES
Chapitre 1 : Progrès de l'intégration régionale et investissement direct étranger à l'ère de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine	●	●	●
Chapitre 2 : Théorie et données disponibles concernant les liens entre l'investissement et les questions internes	●	●	●
Chapitre 3 : Le protocole sur l'investissement de l'Accord portant création de la ZLECAf : réformer le cadre réglementaire de l'investissement en Afrique pour un développement durable	●	●	●
Chapitre 4 : Le lien entre la concurrence et l'investissement : la concurrence comme moteur de l'investissement	●	●	●
Chapitre 5 : Droits de propriété intellectuelle et développement de l'Afrique	●	●	●
Chapitre 6 : Le lien entre l'économie numérique et l'investissement	●	●	●
Chapitre 7 : Politiques complémentaires et politiques d'accompagnement	●	●	●
Chapitre 8 : La COVID-19 et l'investissement en Afrique	●	●	●

DECIDEURS POLITIQUES

CHAPITRE 1 : PROGRÈS DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE ET INVESTISSEMENT DIRECT ÉTRANGER À L'ÈRE DE L'ACCORD PORTANT CRÉATION DE LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE

La ZLECAf devrait être la plus grande zone de libre échange dans le monde. Avec un produit intérieur brut (PIB) de 2,5 mille milliards de dollars, elle couvre un marché de 1,2 milliard de personnes, qui devrait atteindre 2,5 milliards en 2050, date à laquelle elle comptera 26 pour cent de la population mondiale en âge de travailler. (p.49)

La Zone de libre-échange continentale africaine

(...) En juillet 2019, cinq instruments opérationnels clés relatifs aux mesures commerciales, aux règles d'origine, aux obstacles non tarifaires, à la poursuite des négociations par les experts nationaux et à une plateforme de paiement numérique ont été dévoilés. Cependant, plusieurs questions en suspens empêchent la conclusion complète des négociations commerciales, notamment les marchandises produites dans les zones économiques spéciales, un accord final sur les règles d'origine et la manière de calculer la valeur des produits non originaires. Tant que ces questions ne sont pas entièrement résolues, l'accord n'a pas de valeur juridique. (p.51)

Investment direct étrangers (IDE)

Dans de nombreux pays africains, le sous-développement de la logistique commerciale décourage les investisseurs potentiels. (p.55)

La facilitation du commerce et la réduction des coûts liés au commerce jouent un rôle essentiel pour attirer l'investissement (p.58). Plusieurs facteurs freinent l'investissement, en particulier l'investissement intra-africain, à savoir les incertitudes liées au contexte politique sur le continent, les conflits, l'inflation et les perturbations macroéconomiques. Les piètres résultats en matière de croissance, la faiblesse des infrastructures, la mauvaise gouvernance, les cadres réglementaires peu favorables et les

stratégies d'investissement mal conçues sont également responsables des faibles flux d'IDE en Afrique. (p.59)

Impératifs permettant à l'investissement direct étranger de bénéficier de conditions de concurrence égales en matière d'efficience, de bien être socioéconomique et de croissance économique

L'uniformisation des conditions de concurrence garantit un élément d'équité en reconnaissant que les différences entre les investisseurs doivent être prises en compte pour qu'ils puissent faire face à la concurrence selon les principes de justice, d'équité et de diversité. Cette uniformisation permet également d'atteindre l'objectif ultime qui est de permettre aux consommateurs de bénéficier de la liberté de choix offerte par une meilleure fonctionnalité du marché. (p.60-61)

En 2018, 55 pays ont adopté plus de 112 mesures touchant les niveaux de l'investissement étranger, tandis que plus de 22 opérations de fusion et d'acquisition ont été retirées ou bloquées pour des raisons réglementaires ou politiques. (p.60)

Les responsables politiques, qui sont amenés à mobiliser des fonds pour le développement, ne doivent pas accueillir les investisseurs avec des politiques d'ouverture irréfléchies. Les finances publiques peuvent être mises à mal par des mesures d'incitation fiscale, telles que la réduction des droits d'importation et de la taxe sur la valeur ajoutée ou l'exonération de l'impôt sur le revenu pour les entreprises implantées dans des zones travaillant pour l'exportation et des parcs industriels. Les avantages et les inconvénients doivent être soigneusement examinés dans l'intérêt d'un développement économique durable et à long terme. (p.61)

CHAPITRE 1 : PROGRÈS DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE ET INVESTISSEMENT DIRECT ÉTRANGER À L'ÈRE DE L'ACCORD PORTANT CRÉATION DE LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE

La ZLECAf devrait être la plus grande zone de libre échange dans le monde. Avec un produit intérieur brut (PIB) de 2,5 mille milliards de dollars, elle couvre un marché de 1,2 milliard de personnes, qui devrait atteindre 2,5 milliards en 2050, date à laquelle elle comptera 26 pour cent de la population mondiale en âge de travailler. (p.49)

La ZLECAf devrait stimuler le commerce intra-africain, soutenir l'industrialisation, établir de nouvelles chaînes de valeur régionales et aider les pays à tirer profit des chaînes existantes et à créer de nouveaux emplois. Ses objectifs ultimes sont « l'Afrique que nous voulons », comme indiqué dans la Stratégie de l'UA 2063, et l'atteinte des Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 sur le continent.

Avant la COVID-19, les IDE mondiaux ont chuté en 2018 à 1,3 mille milliards de dollars, en baisse de 13 % (...). Mais en revanche, les IDE africains ont augmenté de 11% (à 46 milliards de dollars) (p.46). La tendance positive en Afrique a représenté des investissements diversifiés et une reprise économique en Afrique du Sud, l'une des plus grandes économies continentales.

La Zone de libre-échange continentale africaine

En août 2019, 54 pays avaient signé l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, adopté en mars 2018 à Kigali. (...) Le début du commerce sous les règles de la ZLECAf était lancé virtuellement le 1er Janvier 2021. (p.51)

Les débats d'experts au titre de la phase II visant à rédiger des protocoles sur l'investissement, la politique de la concurrence et les droits de propriété intellectuelle devaient commencer en octobre 2019, mais ont été retardés par la COVID-19. Bien que leur contenu doive encore faire l'objet d'un accord, il est d'ores et déjà clair

que les protocoles promettent de transformer, d'harmoniser et de simplifier les règles sur le continent, en créant un cadre plus facile à utiliser pour les entreprises africaines et des conditions de concurrence équitables. (p.52)

La situation de l'investissement et les tendances de l'investissement depuis 1990

Les entrées d'IDE dans les pays africains ont été multipliées par quatre entre 2000 et 2018, passant de moins de 10 milliards de dollars à près de 46 milliards de dollars. (p.52)

En 2019, les flux d'IDE à destination de l'Afrique ont chuté de 10 % pour atteindre 45 milliards de dollars, en raison de la faible demande de produits de base et des piètres résultats économiques. Les économies tributaires des produits de base et moins diversifiées ont été les plus touchées. (p.52)

Investissement direct étranger

Les informations sur les données (FDI) sont rares voire, dans des cas extrêmes, inexistantes (p.53). Une analyse de la structure des investissements devrait examiner tous les aspects—entrées, sorties et investissement intra-africain—particulièrement à travers les progrès substantiels vers la zone de libre échange continentale. La Chine est en train de devenir l'un des principaux partenaires commerciaux et des principaux investisseurs de l'Afrique. (p.55)

Aucun pays africain ne figure en tête des bénéficiaires parmi les principales destinations de l'IDE dans le monde. En Afrique, l'Afrique du Sud, l'Égypte et le Nigéria ont été les trois principales destinations de 1990 à 2018. (p.57)

L'Afrique est traditionnellement un bénéficiaire des entrées des IDE, et non un investisseur à l'étranger (p.59).

CHAPITRE 1 : PROGRÈS DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE ET INVESTISSEMENT DIRECT ÉTRANGER À L'ÈRE DE L'ACCORD PORTANT CRÉATION DE LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE

La ZLECAf devrait être la plus grande zone de libre échange dans le monde. Avec un produit intérieur brut (PIB) de 2,5 mille milliards de dollars, elle couvre un marché de 1,2 milliard de personnes, qui devrait atteindre 2,5 milliards en 2050, date à laquelle elle comptera 26 pour cent de la population mondiale en âge de travailler. (p.49)

Se référer à l'encadré 1 : Guides en ligne (iGuides) et assistance aux États membres. (p.48)

Investissement direct étranger

De nombreux pays africains ont de plus en plus attiré des investissements dans d'autres secteurs au-delà des ressources naturelles, les aidant à diversifier leurs économies. Il s'agit de la Côte d'Ivoire pour les technologies de l'information, de l'Éthiopie et de Madagascar pour le textile, du Kenya pour la production agroalimentaire, du Rwanda pour le tourisme et de la Zambie pour le ciment. (p.54)

Se référer à la figure 1.2, Flux d'investissement direct étranger en Afrique, par sous-région 1990-2019. (p.57)

Contrairement aux IDE mondiaux, qui ciblent le secteur des ressources naturelles, les investissements intra-africains se concentrent fortement dans les services, en particulier l'assurance, la banque de détail et les télécommunications. (...) Au fur et à mesure que la ZLECAf façonne la dynamique, les pôles d'activité et le commerce vont certainement changer, à mesure que le continent se transforme progressivement en un marché commun. (p.58)

Impératifs permettant à l'investissement direct étranger de bénéficier de conditions de concurrence égales en matière d'efficience, de gains de bien être socioéconomiques et de croissance économique

Les pays du monde entier prennent des mesures politiques pour accroître les investissements et améliorer l'environnement de l'investissement.

En 2017, 65 pays ont adopté au moins 126 mesures de politique d'investissement pour des secteurs tels que les transports, l'énergie, les infrastructures et l'industrie, entre autres.

Presque toutes les mesures (84 %) étaient favorables aux investisseurs. (p.60)

En Afrique, compte tenu de ses bénéfices et de ses implications sur la croissance, attirer les IDE reste une priorité. De nombreux pays ont conçu des réformes de l'investissement et d'autres politiques telles que la facilitation de l'investissement, la libéralisation, la promotion par le biais d'allègements fiscaux et la suppression des obstacles à l'investissement.

Des agences de promotion des investissements ont été créées, réorganisées ou renforcées. Les restrictions à l'entrée des IDE ont été abaissées ou simplement supprimées, et des incitations fiscales ont été fournies et les réglementations assouplies pour les start-ups et les nouvelles entreprises. (p.60)

DECIDEURS POLITIQUES

CHAPITRE 2 : THÉORIE ET DONNÉES DISPONIBLES CONCERNANT LES LIENS ENTRE L'INVESTISSEMENT ET LES QUESTIONS INTERNES

Points de vue de la théorie du commerce international et de la théorie de l'intégration régionale

Comment l'IDE et le commerce se comportent chacun dans la présence de l'autre dépend de facteurs locaux, tels que l'ouverture commerciale et les incitations à l'activité d'IDE sur les marchés étrangers (p.70). Dans le cas de la ZLECAf, l'harmonisation des règles d'investissement à travers le protocole d'investissement dans la phase II montre des ambitions, au-delà de la simple stimulation des investissements intra-régionaux, pour approfondir l'intégration régionale entre les États membres de l'UA. (p.71)

Données empiriques à l'appui des fondements théoriques de l'investissement en Afrique

L'ouverture commerciale montre qu'elle a une relation positive avec l'IDE, y compris les effets d'agglomération dans les sous-régions ou les pays africains. (...) Certaines publications renforcent l'idée que des politiques et des réglementations adéquates aident à attirer des investissements plus durables et axés sur le développement. (...) Une mauvaise réglementation, des infrastructures médiocres et la prévalence des restrictions commerciales découragent les IDE en Afrique. (p.72)

Liens entre la concurrence et l'investissement

Les décisions fermes sur les investissements transfrontaliers dépendent de facteurs dans les domaines de la concurrence, de la propriété intellectuelle et de la numérisation derrière les frontières. (...) Les États membres de l'Union africaine (UA) sans réglementation de concurrence affaiblissent l'instrument de la ZLECAf et sont plus vulnérables au - comportement anti concurrentiel des entreprises (...) Une application efficace des

lois sur la concurrence aux niveaux national, régional et continental permettra de renforcer considérablement les politiques qu'elles incarnent. (p.76)

Droits de propriété intellectuelle (DPI et investissement

La recherche indique que les régimes de propriété intellectuelle (PI) plus forts ont un IDE plus élevé, tandis que des règles de protection de la PI plus clémentes ont tendance à favoriser les entreprises nationales. (p.77) (...) Des régimes de PI forts encouragent l'innovation, favorisent le transfert de technologies modernes et peuvent attirer des IDE liés à la connaissance (...) Cependant, des lois excessives sur les DPI peuvent entraver l'innovation et l'industrialisation locales et, par extension, ralentir le développement inclusif et durable. (p.77)

Digitalisation et investissement

Les économies d'échelle et les faibles coûts de transaction résultant de la dématérialisation, grâce à des règles claires, prévisibles et universelles, permettraient d'améliorer la compétitivité. L'intégration et la coopération régionales sont également nécessaires pour que les pays africains puissent combler le fossé numérique et rattraper les pays plus développés. (p.80)

Cadre conceptuel nécessaire à l'interaction entre l'investissement et les trois domaines d'action internes

Bien que la concurrence, les droits de propriété intellectuelle et la dématérialisation présentent des similitudes pour ce qui est d'attirer l'investissement, le cadre réglementaire est souvent loin de fournir une application et une protection optimales pour les questions qui les concernent. (p.81).

CHAPITRE 2 : THÉORIE ET DONNÉES DISPONIBLES CONCERNANT LES LIENS ENTRE L'INVESTISSEMENT ET LES QUESTIONS INTERNES

Points de vue de la théorie du commerce international et de la théorie de l'intégration régionale

Est-ce que le commerce et l'investissement sont des substituts ou des compléments (une question pour les académiciens) ? (p.69)

Selon l'analyse statique des avantages comparatifs, les décisions de prendre part à des arrangements d'intégration économiques deviennent une question d'analyse coûts-bénéfices : il est logique pour un pays de participer quand l'intégration conduit à plus de création que de diversion commerciale. (p.71)

Données empiriques à l'appui des fondements théoriques de l'investissement en Afrique

Se référer au tableau 2.1, Résumé des études théoriques et empiriques décrivant le lien entre l'IDE et l'ouverture commerciale en Afrique (p.73).

Liens entre la concurrence et l'investissement

Sur tous les pays africains, 23 se sont dotés de lois sur la concurrence et d'autorités de la concurrence chargées de les faire appliquer ; 10 autres se sont dotés de lois, mais n'ont pas d'autorité de la concurrence chargée de les appliquer ; 4 pays ont adopté une législation en la matière dont l'élaboration est à un stade avancé et dans 17 pays, il n'existe aucune loi

sur la concurrence. Ainsi, moins de la moitié des économies nationales africaines sont véritablement prêtes pour un marché plus vaste et plus libéralisé. Parmi les communautés économiques régionales (CER) d'Afrique, 5 ont promulgué des lois sur la concurrence, qui sont à différents stades de mise en œuvre.

Dans beaucoup de pays africains, les marchés sont contraints par des pratiques des affaires qui nuisent les dynamiques compétitives et par des actions des gouvernements qui créent des barrières à une compétition saine. (p.75)

Digitalisation et investissement

Les pays africains doivent combler le fossé numérique qui empêche leurs entreprises de s'intégrer pleinement dans l'économie numérique mondiale et de saisir les possibilités offertes par le monde numérique. (p.80)

La stratégie de transformation numérique pour l'Afrique (2020-2030) a été officiellement adoptée par le Conseil exécutif de l'Union africaine en janvier 2020. (p.80)

La digitalisation en Afrique pourra faciliter les affaires de telle sorte que les entreprises puissent faire concurrence et enfin de compte attirer les investissements (p.87).

CHAPITRE 2 : THÉORIE ET DONNÉES DISPONIBLES CONCERNANT LES LIENS ENTRE L'INVESTISSEMENT ET LES QUESTIONS INTERNES

Liens entre la concurrence et l'investissement

La concurrence peut jouer un rôle clé en aidant les pays africains à doper et attirer l'investissement pour parvenir à une croissance inclusive et à un développement durable. (p.75)

Digitalisation et investissement

La dématérialisation peut influencer les résultats du marché de nombreuses manières inattendues. Par exemple, Internet peut abaisser les obstacles à l'entrée, ce qui entraîne une concurrence accrue et une meilleure productivité. (p.79)

La mise en place d'incubateurs technologiques et de centres de données pourrait attirer les investisseurs étrangers et soutenir les jeunes pousses locales ainsi que de nouvelles formes de financement privé. (p.81)

L'administration en ligne est une autre possibilité d'investissement à l'ère de l'économie numérique. Un portail gouvernemental en ligne peut fixer des normes et créer une demande de services en ligne, encourageant ainsi l'investissement dans l'économie numérique (p.81).

Cadre conceptuel nécessaire à l'interaction entre l'investissement et les domaines d'action internes

La digitalisation offre aussi des opportunités pour un grand développement industriel, y compris dans le cadre de la 4ème révolution industrielle. (p.83)

Les petites et moyennes entreprises (PME) africaines seront tentées et capables, dans ces conditions, d'établir des liens avec des multinationales plus développées, telles que le groupe Dangote (qui, avant même le lancement en bonne et due forme de la ZLECAf, opérait déjà sur les marchés africains). (p.85)

Même après la mise en œuvre complète de la ZLECAf, des différences subsisteront entre les marchés africains en ce qui concerne la facilité de faire des affaires (enregistrement d'une entreprise, obtention de licences d'exploitation, embauche de personnel, exécution des contrats, etc.). De même, les disparités entre les régimes fiscaux pourraient donner l'occasion aux entreprises multinationales nouvellement créées de pratiquer des prix de transfert créatifs ou d'autres stratégies fiscales (légitimes et illégitimes) afin de réduire au minimum le montant total de leurs impôts. (p.88)

DECIDEURS POLITIQUES

CHAPITRE 3 : LE PROTOCOLE SUR L'INVESTISSEMENT DE L'ACCORD PORTANT CRÉATION DE LA ZLECAf : RÉFORMER LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DE L'INVESTISSEMENT EN AFRIQUE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il n'existe actuellement aucune évaluation internationale fiable, accessible au public et complète de l'ouverture aux IDE dans tous les pays africains. (p.111)

Bien que les déterminants économiques soient un élément capital pour les flux d'investissement, les cadres institutionnel et réglementaire ont également une influence. La progression des investissements est freinée par des problèmes structurels et des risques subjectifs qui réduisent les avantages attendus par les investisseurs (p.100). Se référer au tableau 3.1, Objectifs politiques clés et principaux risques des quatre piliers préconisés pour le protocole sur l'investissement de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. (p.101)

Incidence du protocole sur l'investissement sur la situation de l'investissement en Afrique

Le protocole sur l'investissement couvrira l'ensemble des États membres de l'UA qui ont également signé l'Accord portant création de la ZLECAf. (p.104)

Sur le plan international et dans le contexte africain, les rédacteurs de traités doivent déterminer la relation entre le protocole sur l'investissement de l'Accord portant création de la ZLECAf et les traités d'investissement régionaux et bilatéraux existants (ou futurs). (p.102)

Le protocole, s'articulant autour du savoir-faire accumulé aux niveaux bilatéral et régional, pourrait remplacer tous les traités qui se chevauchent. Cela permettrait de rationaliser le cadre réglementaire, favoriser l'égalité des

chances et répondre au mieux à l'ambition de marché unique de l'Afrique, puisque le même ensemble de règles s'appliquerait sur tout le continent. (p.102-103)

Interaction entre les lois internationales et nationales relatives à l'investissement

La source de droit la plus importante et la plus immédiatement applicable aux investisseurs, tant étrangers que nationaux, est le droit interne (p.106). De plus en plus de commentateurs affirment qu'un recours accru au droit interne pourrait rééquilibrer le régime des investissements internationaux (p.106). Se référer à l'encadré 3.1, Interactions entre le droit international et le droit national dans les différends entre investisseurs et États hôtes. (p.101)

Régimes juridiques et politiques d'investissement au niveau national

Les États conçoivent des politiques d'investissement selon leur souhait en vertu du droit international coutumier. Sauf obligations internationales contraaires, ils ne sont pas obligés d'autoriser l'investissement étranger (p.110). Des structures de gouvernance inadéquates entravent également la capacité d'un État à définir clairement et à appliquer des politiques et des cadres réglementaires appropriés (p.115).

Promotion et facilitation des investissements

La promotion des investissements réduit les coûts de transaction liés à l'identification des opportunités d'investissement, et la facilitation des investissements, les coûts de transaction liés à l'exploitation des opportunités. (p.119)

CHAPITRE 3 : LE PROTOCOLE SUR L'INVESTISSEMENT DE L'ACCORD PORTANT CRÉATION DE LA ZLECAf : RÉFORMER LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DE L'INVESTISSEMENT EN AFRIQUE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il n'existe actuellement aucune évaluation internationale fiable, accessible au public et complète de l'ouverture aux IDE dans tous les pays africains. (p.111)

Les négociations sur le protocole d'investissement de la ZLECAf devraient commencer en 2021. (...) Le protocole d'investissement devrait comporter quatre piliers interdépendants : promotion et facilitation des investissements, protection des investissements, obligations des investisseurs. (p101)

Incidence du protocole sur l'investissement sur la situation de l'investissement en Afrique

Le protocole d'investissement de la ZLECAf transformera les règles d'investissement sur le continent. Il sera probablement orienté vers le développement durable, et pas seulement vers la protection des investissements. (p.102)

Même si le protocole d'investissement de la ZLECAf rationalise pleinement la structure des investissements sur le continent pour les investisseurs africains, les accords internationaux avec d'autres économies resteront intacts. (p.104)

Traités régionaux et bilatéraux des investissements en Afrique

Le régime d'investissements africains reste fragmenté ; il comporte des chevauchements et des incohérences entre les règles à différents niveaux. (p.116)

Protection des investissements

Bien que des études économétriques récentes aient soutenu un lien entre les traités d'investissement et les flux entrants d'investissement, elles sont sujettes à des faiblesses méthodologiques avec des résultats qui manquent de robustesse. (p.129)

L'expérience africaine montre la fréquence croissante des différends investisseur-État. Dans des cas connus, des États africains sont apparus comme défendeurs dans 127 différends, et des sociétés exportatrices de capitaux domiciliées en Afrique ont lancé 18 réclamations contre des États d'accueil, dont 6 en Afrique. (p.133)

Obligations des investisseurs

Les pays africains ont été les pionniers de l'inclusion de diverses obligations des investisseurs dans les traités d'investissement. (p.148)

Recommandations

Le paysage juridique et politique international entourant l'intégration continentale doit être gardé à l'esprit. (p.158)

Si les négociations du protocole d'investissement de la ZLECAf perdent de leur élan, certaines régions voudront peut-être aller de l'avant avec une intégration locale plus approfondie, ce qui pourrait compliquer l'intégration continentale sur toute la ligne. (p.160)

CHAPITRE 3 : LE PROTOCOLE SUR L'INVESTISSEMENT DE L'ACCORD PORTANT CRÉATION DE LA ZLECAf : RÉFORMER LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DE L'INVESTISSEMENT EN AFRIQUE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il n'existe actuellement aucune évaluation internationale fiable, accessible au public et complète de l'ouverture aux IDE dans tous les pays africains. (p.111)

Les perspectives à long terme d'un marché continental de 1,2 milliard de personnes vivant dans la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) ont renforcé l'attrait du continent comme destination d'investissement. (p.101)

Incidence du protocole sur l'investissement sur la situation de l'investissement en Afrique

L'accès des entreprises aux marchés dépend de la manière dont les États souverains ont façonné la mise en place de conditions égales pour tous. Le protocole sur l'investissement de l'Accord portant création de la ZLECAf pourrait prévoir des engagements antidiscriminatoires en matière de création d'entreprise afin que les règles d'entrée soient les mêmes pour tous les acteurs, indépendamment de leur nationalité. (...) Les entreprises africaines pourraient même trouver des incitations à restructurer leurs opérations en changeant de pays de constitution pour bénéficier d'une protection en vertu d'un traité parallèle avec une autre juridiction. (p.103-104)

Une promotion et une facilitation efficaces de l'investissement, associées à des améliorations des institutions nationales et de l'environnement commercial national, pourraient bien servir les investisseurs africains et réduire les incitations à une restructuration ciblée afin d'obtenir un meilleur traitement. (p.105)

Regimes légaux et politiques des investissements au niveau national

Voir Figure 3.1, Ouverture des marchés et de l'IDE, comparaison mondiale, 2017

L'entrée dans l'économie ou dans des segments spécifiques de celle-ci peut également être réglementée du côté des intrants, si la politique vise à promouvoir l'économie locale et la participation locale aux chaînes de valeur. Les entreprises actives dans le secteur de la défense en Afrique du Sud, par exemple, doivent démontrer que la propriété noire est d'au moins 30 pour cent et doit s'approvisionner au moins 60 pour cent en matériel de défense localement. (p.114)

Promotion et facilitation des investissements

Depuis les années 1980, les pays africains ont mis en place des agences de promotion des investissements (API) pour aider les investisseurs à naviguer dans l'environnement réglementaire et à fournir des services avant et après l'investissement. (p.126)

La promotion et la facilitation des investissements, soutenues par un niveau approprié de protection des investissements, peuvent augmenter les flux d'investissements responsables au profit du développement et des entreprises locales, elles devraient donc faire partie de toute refonte globale de l'IDE et du développement. (p.128)

Protection des investissements

Voir Tableau 3.4, Critères pour les investissements énoncés dans les accords d'investissement du COMESA et de la CEDEAO. (p.136)

Voir Figure 3.5, Mécanismes d'arbitrage à la disposition des investisseurs étrangers dans les pays africains à travers les codes nationaux des investissements. (p.146)

DECIDEURS POLITIQUES

CHAPITRE 4 : LE LIEN ENTRE LA CONCURRENCE ET LA COMPÉTITION : LA CONCURRENCE COMME MOTEUR DE L'INVESTISSEMENT

Les marchés en ligne peuvent jouer un rôle moteur dans la croissance inclusive en Afrique, le commerce électronique étant susceptible de créer jusqu'à 3 millions d'emplois à l'horizon 2025. (p.194)

Liens entre la concurrence, l'ouverture des marchés et l'investissement

Les politiques de la concurrence et les politiques d'investissement peuvent s'influencer mutuellement de quatre façons, qui doivent être prises en compte dans la détermination de la politique de la concurrence - voir Figure 4.1 sur ce que la politique de l'investissement peut faire (p.179). La politique de la concurrence permet d'accroître la compétitivité des marchés et veille à ce qu'elle aboutisse aux résultats souhaités en matière de développement. (...) et les politiques qui maintiennent en place des conditions favorables à la concurrence rendent les marchés efficaces. (p.180)

La politique de la concurrence en Afrique : situation actuelle et difficultés rencontrées

Moins de 50 pour cent des économies nationales africaines disposent des instruments politiques nécessaires à un marché plus vaste et plus libéralisé. Le protocole sur la concurrence dans le cadre de la ZLECAf peut être éclairé par les politiques nationales des États de la ZLECAf. Mais pour atteindre un niveau d'harmonisation, les États devront réformer les politiques pour s'aligner sur la politique continentale régissant la concurrence et l'investissement. (p.183)

Pratiques commerciales anticoncurrentielles

Pratiques anticoncurrentielles à un large éventail de pratiques utilisées par les entreprises pour restreindre la concurrence afin de maintenir ou d'augmenter leurs bénéfices et leurs positions relatives sur le marché sans nécessairement fournir des biens et services à un moindre coût ou à une grande qualité. (p.185)

Protéger les droits de propriété intellectuelle et renforcer la concurrence

Pour améliorer le climat d'investissement en Afrique, la propriété intellectuelle (PI) et la concurrence nécessitent que les deux protocoles soient délibérés de manière complémentaire. (p.190)

Le commerce électronique et l'économie numérique

Tout comme la réglementation des investissements dans l'espace numérique a besoin d'une attention particulière, c'est aussi le cas de la régulation de la concurrence dans l'économie numérique (p.194). Le commerce électronique a le potentiel de déplacer les plus petits, plus faibles et traditionnels acteurs du marché qui dépendent de leurs entreprises pour leur subsistance. Cela fait du commerce électronique une question de concurrence digne d'une surveillance réglementaire (p.196). Bien que certaines stratégies et politiques de commerce électronique soient en jeu, l'Afrique prend du retard dans l'adoption de réglementations clés et une incertitude juridique existe sur les questions multijuridictionnelles - vie privée, transactions électroniques, identité numérique et protection des consommateurs. (p.197)

Recommandations sur la concurrence spécifique et politique d'investissement

Des politiques qui se renforcent mutuellement en matière de concurrence, de propriété intellectuelle et de numérisation, peuvent garantir des conditions égales pour tous, attirant ainsi davantage d'investissements intra-africains et d'IDE. Un cadre de concurrence continental invitera les entreprises au sein de la zone de libre-échange à prendre des décisions en matière d'investissement et d'implantation dans une perspective régionale. (p 203)

CHAPITRE 4 : LE LIEN ENTRE LA CONCURRENCE ET LA COMPÉTITION : LA CONCURRENCE COMME MOTEUR DE L'INVESTISSEMENT

Selon la Banque mondiale, plus de 70 % des pays africains sont classés dans la moitié inférieure en ce qui concerne la mesure de l'intensité de la concurrence locale et l'existence de bases pour une concurrence fondée sur le marché (p.182). Les marchés en ligne peuvent jouer un rôle moteur dans la croissance inclusive en Afrique, le commerce électronique étant susceptible de créer jusqu'à 3 millions d'emplois à l'horizon 2025. (p.194)

32 pays africains ont mis en place des lois qui régissent les transactions électroniques (échanges en ligne), 23 ont des lois sur la protection des données et la confidentialité et seulement 20 traitent de la protection des consommateurs en ligne. Il est donc impératif que le protocole sur la concurrence de la ZLECAf contienne des dispositions qui régleront le commerce électronique et les marchés en ligne qui viendront compléter le protocole sur le commerce électronique (p.194).

L'état d'avancement du protocole sur la politique de la concurrence de la ZLECAf et les difficultés rencontrées dans la phase II

Compte tenu des pressions croissantes exercées sur les marchés continentaux par la COVID-19, il est plus important que jamais de mettre en place le protocole sur la politique de la concurrence de la ZLECAf le plus rapidement possible. (...) Dans de nombreux pays africains, la concurrence est restreinte par les pratiques commerciales qui sapent la dynamique concurrentielle et par les interventions et réglementations gouvernementales qui créent des obstacles à une saine concurrence. Dans un certain nombre de pays africains, ceci est aggravé par l'absence de lois sur la concurrence ou la faible application des lois existantes. (p.182-183)

La politique de la concurrence en Afrique : situation actuelle et difficultés rencontrées

Le protocole de la ZLECAf sur la politique de la concurrence permettra de prendre en considération les régimes de concurrence qui existent entre pays africains, dont les dispositions et les types de dispositifs institutionnels présentent une grande diversité. (p.183)

Problèmes de concurrence transfrontière

Il est donc essentiel d'encourager la multiplication des politiques de la concurrence en Afrique et de favoriser ainsi la croissance et le développement du continent (p.188)

Protéger les droits de propriété intellectuelle et renforcer la concurrence

Les lois d'application du droit d'auteur, qu'elles soient civiles ou pénales, sont devenues moins efficaces dans le contexte de l'économie numérique (p.192). À l'ère de l'économie numérique, les conflits entre la propriété intellectuelle et la concurrence peuvent être atténués par des campagnes de sensibilisation et par la coopération et les partenariats entre les organismes de réglementation de ces deux domaines spécialisés, ainsi que par la promotion de la convergence des idées et des priorités en matière d'application. (p.193)

Utilisation d'Internet en Afrique, commerce électronique, concurrence et investissement direct étranger

Selon le Forum économique mondial, l'Afrique a besoin d'une perspective panafricaine inclusive pour le commerce électronique et l'économie numérique. (p.197)

CHAPITRE 4 : LE LIEN ENTRE LA CONCURRENCE ET LA COMPÉTITION : LA CONCURRENCE COMME MOTEUR DE L'INVESTISSEMENT

Les marchés en ligne peuvent jouer un rôle moteur dans la croissance inclusive en Afrique, le commerce électronique étant susceptible de créer jusqu'à 3 millions d'emplois à l'horizon 2025 (p.194).

La politique de la concurrence en Afrique : situation actuelle et difficultés rencontrées

Les pays d'Afrique ont mis en place différentes mesures visant à promouvoir l'investissement, notamment des traités d'investissement bilatéraux, des exemptions de taxe temporaires et d'autres mesures incitatives ciblées. (...) Dans la plupart des pays africains, les marchés sont caractérisés par une faible concurrence. Selon la Banque mondiale, plus de 70 % des pays africains sont classés dans la moitié inférieure en ce qui concerne la mesure de l'intensité de la concurrence locale et l'existence de bases pour une concurrence fondée sur le marché. (p.182)

L'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires prévue dans l'Accord portant création de la ZLECAf a toutes les chances d'ouvrir un marché continental plus large à la concurrence, puisque les activités économiques ne seront plus limitées aux frontières nationales, mais regroupées au sein d'un marché communautaire unique. (p.184)

Dans le contexte des chaînes de valeur régionales, la ZLECAf créera un environnement propice à une concurrence efficace pour soutenir le commerce intermédiaire des biens et services essentiels. (p.185)

Protéger les droits de propriété intellectuelle et renforcer la concurrence

La mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle (DPI) pourrait être employée stratégiquement pour affecter la concurrence sur le marché. (p.193)

Le commerce électronique et l'économie numérique

Le continent africain est un marché lucratif pour l'étude des possibilités d'investissement dans le commerce électronique, d'autant que la libéralisation et la concurrence ont ouvert les marchés. (p.195)

DECIDEURS POLITIQUES

CHAPITRE 5 : DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

Il est possible pour les États de la ZLECAf d'atteindre des niveaux élevés de transfert de technologie, d'investissement dans la R&D et la capacité inventive en tant que composante importante de la capacité technologique en utilisant les normes minimales des Aspects des droits de propriété intellectuelle liés au commerce (ADPIC). (p.234)

Les cadres juridiques et institutionnels régissant la concurrence et l'investissement contribueront à l'efficacité du marché et à la réalisation d'autres avancées en établissant des principes de justice, d'équité et de non-discrimination (...) Un système de brevets flexible peut inciter les chefs d'entreprises et les entreprises à investir dans la recherche et développement (R-D) pour accroître l'activité inventive, tandis que la divulgation des inventions dans les demandes de brevet permet à d'autres d'avoir accès à l'information et de l'utiliser, contribuant ainsi au progrès scientifique et technologique. (p.208)

Une utilisation nuancée du système de propriété intellectuelle peut contribuer au développement (p.210), le commerce et l'économie numérique.

L'élaboration de la législation sur la propriété intellectuelle dans les accords régionaux africains

En Afrique, la politique relative à la propriété intellectuelle et les cadres de réglementation de la propriété intellectuelle sont fragmentés et se fondent sur trois modèles différents :

- La coopération et le partage des données d'expérience, comme dans les initiatives menées par l'Union africaine (UA) et les communautés économiques régionales.
- Les systèmes régionaux de dépôt, tels que l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO).
- L'application unifiée du droit de la propriété intellectuelle, comme dans l'Organisation africaine de la propriété

intellectuelle (OAPI), qui a pour objet d'élaborer une législation régionale commune et uniforme en matière de propriété intellectuelle. (p.210)

Marge de manœuvre ménagée par les mesures de flexibilité prévues dans l'Accord sur les ADPIC

L'épuisement peut servir d'instrument de mise en œuvre pour limiter la portée des DPI et pour lutter contre les atteintes anticoncurrentielles aux droits de propriété intellectuelle, notamment la segmentation du marché et les différences excessives de prix. (p.215)

Les coûts potentiels des dispositions dites « ADPIC-plus » pour l'accès aux médicaments essentiels en Afrique

ADPIC plus a des effets marqués sur les économies africaines d'un État à l'autre. Se référer au tableau 5.1 qui montre la variance des prix Égyptiens et Jordanien pour les mêmes ingrédients pharmaceutiques actifs dans le dosage du même usage médical (p.219). Le renforcement des dispositions visant à faire respecter les droits de propriété intellectuelle réduira les moyens dont disposent les États membres de la ZLECAf pour imiter, apprendre et renforcer les capacités technologiques. (p.219)

Investissement des entreprises dans la recherche- développement

Une norme minimale de protection et de respect des DPI, de même que l'utilisation efficace des flexibilités prévues dans l'Accord sur les ADPIC et des améliorations apportées dans la recherche, les infrastructures, les ressources humaines et la sophistication des entreprises peuvent aider les États membres de la ZLECAf à améliorer leurs dépenses moyennes en recherche- développement sans devoir supporter les coûts plus élevés liés au maintien d'un système dit « ADPIC-plus ». (p.228)

CHAPITRE 5 : DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

Il est possible pour les États de la ZLECAf d'atteindre des niveaux élevés de transfert de technologie, d'investissement dans la R&D et la capacité inventive en tant que composante importante de la capacité technologique en utilisant les normes minimales des Aspects des droits de propriété intellectuelle liés au commerce (ADPIC). (p.234)

En Océanie, en Europe et en Amérique du Nord, les dépenses brutes en Recherche et Développement ont été supérieures à 1,5 % du PIB à partir de 2008. Depuis 2006, date à laquelle les chefs d'État africains ont recommandé d'améliorer les systèmes nationaux d'innovation, les dépenses brutes de R-D en Afrique étaient restées inférieures à 1 % du PIB. Au niveau des pays, on observe des limitations similaires. (p.226)

Voir Figure 5.5 sur les Dépenses brutes en recherche-développement, 2000-2016. (p.227)

La demande d'institutions efficaces qui améliorent le fonctionnement des marchés et qui aident les pays à atteindre leurs objectifs de développement augmentera avec la création de la ZLECAf. (p.208)

L'élaboration de la législation sur la propriété intellectuelle dans les accords régionaux africains

Au niveau multilatéral, l'Accord sur les ADPIC, auquel 43 pays africains sont parties, est le principal instrument international lié au commerce concernant les DPI. (p.210)

Depuis le début des travaux préparatoires des négociations relatives à la ZLECAf, les droits de propriété intellectuelle sont considérés comme un élément clé pour stimuler le commerce intra-africain. C'est la raison pour laquelle ils se sont vu attribuer un rôle de premier plan dans le cadre de l'Agenda 2063, l'objectif étant de renforcer le capital humain et social de l'Afrique par une révolution des compétences fondée sur la science, la technologie et l'innovation. (p.212)

Cession sous licence de droits de propriété intellectuelle

Une des raisons du nombre limité du nombre de DPI enregistrés est le nombre limité de DPI générés. Une autre raison potentielle, qui ne nécessite pas d'autres recherches, pourrait être le pauvre marché des produits des technologies et de l'information dans des secteurs spécifiques ou sous-secteurs. (p.226)

Financement de la recherche-développement, protection par brevet et activité inventive

Compte tenu des faibles ressources budgétaires des pays, les fonds alloués à la R-D sont donc très limités, ce qui est un handicap majeur pour les progrès technologiques réalisés par les États membres de la ZLECAf. (p.227)

Recommandations

Questions pour les académiciens : Est-ce que les ADPIC pourront aider les pays africains à réaliser leurs agendas de développement ? (p.233)

CHAPITRE 5 : DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

Il est possible pour les États de la ZLECAf d'atteindre des niveaux élevés de transfert de technologie, d'investissement dans la R&D et la capacité inventive en tant que composante importante de la capacité technologique en utilisant les normes minimales des Aspects des droits de propriété intellectuelle liés au commerce (ADPIC). (p.234)

La protection juridique offerte par les DPI, et la possibilité de générer des revenus de leur exploitation économique agira comme incitations à l'innovation et à la production de biens et de services à la fois existants et nouvelles entreprises. (p.209)

Dispositions dites « ADPIC-plus »

Dispositions concernant la protection et le respect des droits de propriété intellectuelle

- Brevets : L'accord prévoit la délivrance de brevets pour les nouvelles utilisations de substances connues, y compris pour le traitement des personnes et des animaux.
- Droit d'auteur : La durée de protection du droit d'auteur court sur une période de soixante-dix ans après la mort de l'auteur ou de soixante-dix ans après que l'œuvre a été licitement rendue accessible au public, ou 70 depuis la création de l'œuvre.
- Marque de commerce ou de fabrique : l'accord prévoit la protection des marques visuelles, olfactives et sonores. (p.218)

Cession sous licence de droits de propriété intellectuelle

L'affectation du peu de ressources disponibles à la R-D, et à d'autres activités qui produisent des technologies, des informations et des produits connexes qui sont généralement soumis au

régime de protection des droits de propriété intellectuelle, est stimulée par la présence de grands marchés de produits technologiques et de produits d'information dans des secteurs ou sous- secteurs spécifiques. (p.226)

Investissement des entreprises dans la recherche-développement

La limitation des dépenses brutes des entreprises africaines en recherche-développement dénote leur contribution limitée à la mise au point de technologies sur le continent africain. (p.229)

Tendances de la protection par brevet et des dépôts de demandes de brevet en Afrique

La plupart des pays africains concentrent généralement leur activité inventive sur les principaux domaines technologiques, notamment la technologie des moteurs, des moteurs électriques, des turbines et des pompes, des machines et des appareils, de la chimie de base et de la chimie organique, et du génie civil et chimique. Le nombre d'inventions dans les technologies émergentes est peu élevé comparativement à d'autres régions. (p.231)

Recommandations

Pour maximiser les opportunités offertes par ces politiques (ADPIC), les États de la ZLECAf devraient améliorer la propriété intellectuelle et d'autres environnements politiques pour stimuler les petites et moyennes entreprises, l'innovation et le développement industriel. (p.236)

DECIDEURS POLITIQUES

CHAPITRE 6 : LE LIEN ENTRE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE ET L'INVESTISSEMENT

Le passage au numérique (...) est l'épine dorsale technologique qui joue un rôle dans la croissance du capital-investissement, une autre forme de financement des investissements en Afrique. (p.244)

Les instruments et modèles de placement numériques nécessitent à la fois une évolution de la supervision réglementaire à l'intérieur des frontières nationales et une coopération internationale. (p.244)

Les avantages des économies numérisées seront optimisés si les réglementations sont cohérentes et si l'on trouve un juste équilibre entre les structures de contrôle et la protection de l'investissement, la concurrence loyale et une protection suffisante pour encourager l'innovation des marchés tout en permettant le respect des règles et réglementations existantes. (p.246)

Technologies de l'information et de la communication et autres infrastructures connexes en Afrique

La privatisation et la libéralisation ont transformé le secteur des télécommunications dans de nombreux pays africains et sont en partie responsables de l'augmentation de l'utilisation du haut débit mobile. (...) Les pays africains sont parmi ceux où le risque de coupure de l'accès à Internet est le plus élevé. Ces coupures durent plus ou moins longtemps et ont une portée variable et, plutôt qu'un blocage général, elles sont de plus en plus utilisées pour bloquer l'accès à certains sites de médias sociaux. (p.251)

Emploi

Faute de changements en profondeur dans les systèmes éducatifs, notamment pour permettre aux gens d'acquérir les compétences numériques nécessaires pour assurer l'avenir du travail, l'Afrique risque de ne pas exploiter les possibilités offertes par

la dématérialisation.(...) Il est donc essentiel que la législation et la réglementation du travail soient mises à jour pour s'adapter à la nouvelle réalité et garantir que les employés sont protégés de manière adéquate contre toute exploitation potentielle. (p.255)

Administration en ligne

D'après l'indice de développement de l'administration en ligne 2018 de l'Organisation des Nations Unies, qui mesure la volonté et la capacité des administrations nationales d'utiliser les TIC pour fournir des services publics, seuls six pays africains figuraient dans le groupe situé en haut du classement, tandis que 14 obtenaient un score très faible. (p.256)

Liens entre les stratégies relatives au commerce électronique et l'investissement

Les pays où le commerce électronique est bien organisé attirent généralement l'investissement. Les facteurs structurels qui favorisent la croissance du commerce numérique (accès généralisé à Internet, solidité des cadres législatifs qui promeuvent la confiance, efficacité des systèmes de paiement et des systèmes logistiques, etc.) sont aussi ceux que les investisseurs recherchent en général. (p.273)

Recommandations

Les politiques d'investissement dans le secteur numérique doivent refléter les changements engendrés par le passage au numérique tout en favorisant l'essor du secteur numérique. (...) Les pouvoirs publics devraient revoir les politiques existantes, notamment en matière de fiscalité, afin de repérer toute faille susceptible de créer des conditions de fonctionnement plus favorables pour les entreprises étrangères que pour les entreprises nationales. (p.275)

CHAPITRE 6 : LE LIEN ENTRE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE ET L'INVESTISSEMENT

Sans plateformes de paiement numérique et les services bancaires en ligne, le flux de capitaux internationaux à travers les frontières serait inconcevable dans le monde des affaires d'aujourd'hui. (p.244)

L'électrification de l'Afrique demeure problématique. En 2016, seulement 43 % de la population africaine avait accès à l'électricité (...) et plus de 600 millions d'Africains ne sont pas raccordés aux réseaux (...) Les téléphones mobiles sont le principal moyen d'accès à l'information et la communication sur le continent. En 2018, on recensait 456 millions d'abonnés uniques à la téléphonie mobile en Afrique. Cela représente un taux de pénétration de la téléphonie mobile de 45 %. (p.250)

En 2019, un gigaoctet de données coûte plus de 7 % du salaire mensuel moyen. Sur les 50 pays dans lesquels les données coûtent le plus cher, 31 se trouvent en Afrique. (p.251)

S'il a le même impact que la téléphonie mobile sur l'économie africaine, Internet pourrait contribuer à hauteur de 300 milliards de dollars au PIB de l'Afrique à l'horizon 2025. (p.252)

Le passage au numérique n'est pas seulement un moyen de parvenir à une fin, mais elle est l'épine dorsale technologique qui joue un rôle dans la croissance du capital-investissement, une autre forme de financement des investissements en Afrique, faisant de ce type d'investissement l'un des secteurs les plus performants. (p.244)

Les avantages des économies numérisées seront maximisés là où il y a cohérence des réglementations et où les structures de surveillance équilibrent la protection des investissements, la concurrence loyale et une

protection suffisante pour favoriser l'innovation sur le marché et permettre également le respect des règles et réglementations existantes (...) Certaines plateformes de paiement africaines sont également en train de progresser, telles que les bien établies M-Pesa (Kenya et Afrique de l'Est) et Wari (Sénégal et Afrique de l'Ouest et centrale) (...) indiquant que le continent progresse dans l'augmentation de sa présence et la réduction de la fracture numérique. (p.245)

L'argent mobile est un domaine où l'Afrique est pionnière. Le continent comptait près de la moitié du total des comptes d'argent mobile dans le monde, avec 396 millions d'utilisateurs enregistrés en 2018. (p.252)

Liens entre les stratégies relatives au commerce électronique et l'investissement

Les pays où le commerce électronique est bien organisé attirent généralement l'investissement. Les facteurs structurels qui favorisent la croissance du commerce numérique (accès généralisé à Internet, solidité des cadres législatifs qui promeuvent la confiance, efficacité des systèmes de paiement et des systèmes logistiques, etc.) sont aussi ceux que les investisseurs recherchent en général. (p.273)

Recommandations particulières

Au niveau stratégique, il convient d'évaluer ce que le passage au numérique implique pour les entreprises et pour l'avantage compétitif et de déterminer les priorités et politiques industrielles et d'investissement qui doivent être ajustées en conséquence (p. 275).

CHAPITRE 6 : LE LIEN ENTRE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE ET L'INVESTISSEMENT

Les innovations dans le secteur technologique ont également des retombées sur les secteurs traditionnels, où les petites et moyennes entreprises (PME) comme les grandes sociétés utilisent la technologie pour améliorer la productivité et résoudre des problèmes de longue date. De même, les pouvoirs publics tirent parti de la technologie numérique pour améliorer l'administration publique et permettre aux citoyens d'avoir accès aux services en ligne. (p.249)

Modèles commerciaux des entreprises de commerce électronique opérant en Afrique.

L'Afrique a une population jeune qui s'urbanise rapidement, qui est connectée à Internet pour la première fois et qui est à l'aise avec l'utilisation des technologies numériques. Le pouvoir d'achat est en hausse. Les dépenses de consommation sur le continent ont atteint 1 500 milliards de dollars en 2015 et devraient atteindre 2 100 milliards de dollars en 2025 et 2 500 milliards de dollars en 2030. (p.257)

Initiatives, politiques et réglementations continentales.

En prévision des échanges commerciaux de la ZLECAf et de la reconnaissance par les gouvernements africains de l'importance de sa dimension numérique, les pays se sont déclarés en faveur de la négociation d'un protocole sur le commerce électronique dans le cadre de la phase III de la ZLECAf. La Stratégie de transformation numérique permettra aux pays africains de participer à la quatrième révolution industrielle et facilitera la mise en œuvre de la ZLECAf. (p.271)

L'économie numérique en Afrique

Contexte. Les entrepreneurs africains utilisent la technologie pour créer des produits et services innovants afin de répondre aux besoins spécifiques des marchés locaux et externes. En 2019, le continent abritait 618 pôles technologiques actifs, avec des clusters majeurs en Égypte, au Kenya, au Nigéria et en Afrique du Sud. Ceci était une augmentation de 40 % par rapport à l'année précédente. (p.249)

Le commerce numérique. Les entreprises africaines, qu'elles soient nouvelles ou dûment établies, tirent parti d'Internet et des technologies numériques pour vendre des biens et services directement à une vaste population raccordée à Internet pour la première fois. (...) Statista estime qu'en 2021, les consommateurs africains dépenseront 24,8 milliards de dollars en ligne sur les principaux segments de produits, notamment la mode, l'électronique, le mobilier et l'électroménager, les jouets, l'alimentation et les produits d'hygiène corporelle. (p.253-254)

PwC a estimé que le passage au numérique avait créé plus de 600 000 emplois en Afrique en 2011. (p.255)

Secteurs de la quatrième révolution industrielle.

L'Afrique devient rapidement une pépinière d'innovations, avec un nombre restreint, mais croissant, d'entreprises utilisant des technologies de pointe pour résoudre des problèmes difficiles dans les domaines de l'agriculture, des soins de santé, de l'éducation, de la finance et de l'industrie. (p.256)

Un modèle commercial qui gagne en importance est celui des boutiques en ligne qui vendent des produits fabriqués par des artisans africains et par des PME à la diaspora et à d'autres consommateurs mondiaux. (p.257)

Recommandations

La Stratégie de transformation numérique récemment adoptée par l'UA prévoit d'assurer « l'appropriation continentale avec l'Afrique comme producteur et pas seulement comme consommateur dans l'économie mondiale ». Pour atteindre cet objectif ambitieux, il faut des champions locaux et régionaux, à savoir des entreprises numériques africaines qui répondent aux besoins particuliers des consommateurs africains grâce à des modèles économiques qui tiennent compte des réalités socio-économiques du continent. (p.275)

DECIDEURS POLITIQUES

CHAPITRE 7 : POLITIQUES COMPLÉMENTAIRES ET POLITIQUES D'ACCOMPAGNEMENT

La politique commerciale doit donc être synchronisée et mettre l'accent sur des secteurs plutôt que sur l'ensemble de l'économie. (p.294)

Faire progresser le secteur privé pour soutenir l'industrialisation, moteur de la transformation structurelle, est un objectif politique essentiel et fondamental en Afrique. (p.301)

Identifier des mesures complémentaires permettant de renforcer le lien entre les politiques

Des secteurs tels que le commerce, la fiscalité et le développement du secteur privé peuvent renforcer, freiner ou aggraver les résultats des interventions en matière d'investissement, de concurrence, de propriété intellectuelle et de dématérialisation. (...) Le fait d'imposer des restrictions au personnel des entreprises étrangères sur le marché national en ce qui concerne les prises de participation et la nationalité pourrait causer un préjudice en réduisant la transmission du savoir-faire et de la technologie au marché national. (p.288-289)

Voir le tableau 7.1 pour des exemples de politiques complémentaires et politiques d'accompagnement. (p.290)

Le lien avec la politique budgétaire

La technologie numérique peut aider les pays africains à accroître leurs recettes budgétaires d'environ 3 à 4 %, soit le même montant que celui qu'ils pourraient obtenir en taxant des secteurs considérés comme difficiles à taxer, tels que l'agriculture, l'économie numérique et le secteur informel. (...) Voir l'encadré 7.2, Le lien entre la dématérialisation et la politique fiscale : exemples du Kenya et du Rwanda. (p.290)

CHAPITRE 7 : POLITIQUES COMPLÉMENTAIRES ET POLITIQUES D'ACCOMPAGNEMENT

La politique commerciale doit donc être synchronisée et mettre l'accent sur des secteurs plutôt que sur l'ensemble de l'économie. (p.294)

Faire progresser le secteur privé pour soutenir l'industrialisation, moteur de la transformation structurelle, est un objectif politique essentiel et fondamental en Afrique. (p.301)

Le lien avec la politique commerciale

Une politique commerciale visant à renforcer les liens synergiques entre le commerce et l'investissement dans un secteur pourrait avoir exactement l'effet inverse dans un autre secteur. Une politique commerciale digne de ce nom doit être soutenue par une politique de concurrence complémentaire qui aborde (...) Étant donné que le protocole sur la politique de la concurrence visera, par la force des choses, à harmoniser les règles ou politiques des États de la ZLECAF, les politiques commerciales doivent être mises en œuvre de manière à pouvoir coexister avec les politiques de la concurrence harmonisées. (...)

Une zone de libre-échange (ZLE) peut favoriser la cohérence dans la promulgation, l'application et le respect des DPI dans le cadre de sa politique commerciale. (p.295)

Le lien avec la politique fiscale

L'efficacité et l'efficience de la politique budgétaire peuvent être considérablement améliorées par le passage au numérique. La digitalisation peut améliorer la politique

budgétaire de deux façons qui profitent également à l'investissement, à la concurrence et à la propriété intellectuelle sous forme de technologie et d'innovation. Premièrement, l'élargissement de l'assiette fiscale pour englober les services numériques à croissance rapide peut améliorer la mobilisation des recettes nationales, et, deuxièmement, une meilleure utilisation des technologies numériques dans l'administration fiscale peut augmenter les recettes et réduire les coûts, améliorant ainsi l'efficacité de l'administration fiscale. (p.298)

Le lien avec la politique de développement du secteur privé

L'industrialisation de l'Afrique doit éviter d'être simplement temporaire, avec des actifs perdant leur valeur en raison du changement climatique. (p.303)

Une réglementation intelligente et le recours à des mesures d'incitation pour aider le secteur privé dans cette tâche permettraient d'assurer une gestion responsable, de soutenir la compétitivité à long terme et d'aligner ainsi le développement socio-économique favorisé par l'industrialisation sur la dimension environnementale du développement durable. (p.303)

CHAPITRE 7 : POLITIQUES COMPLÉMENTAIRES ET POLITIQUES D'ACCOMPAGNEMENT

La politique commerciale doit donc être synchronisée et mettre l'accent sur des secteurs plutôt que sur l'ensemble de l'économie. (p.294)

Faire progresser le secteur privé pour soutenir l'industrialisation, moteur de la transformation structurelle, est un objectif politique essentiel et fondamental en Afrique. (p.301)

Le lien avec la politique commerciale

La politique de la concurrence doit être structurée de manière appropriée afin de faire face aux crises économiques qui pourraient résulter des politiques commerciales, telles que la création d'une position dominante sur le marché, qui pourrait empêcher d'atteindre les objectifs de libéralisation du marché. (...) La politique de concurrence doit assurer un juste équilibre entre les besoins des différents acteurs du marché, à des degrés d'évolution différents, leur permettant de coexister de manière compétitive sur un marché unique (...) La ZLECAf pourrait ainsi devenir intéressante pour l'investissement direct étranger dans des projets de création d'infrastructure et les dépenses de recherche-développement (R-D) effectuées par des entreprises étrangères, tout en renforçant le commerce des biens et services à plus forte concentration de savoir (p.295)

Le lien avec la politique fiscale

La politique budgétaire peut encourager la combinaison de sources d'investissement non budgétaires, si elle est conçue de manière adéquate. Elle peut également réduire les réactions procycliques et régler la spéculation des investisseurs dans les cycles d'expansion et de récession qui aggravent les facteurs de vulnérabilité d'un pays, en contribuant en fait à la résilience et à la prévisibilité de l'investissement à long terme. (p.300)

Le lien avec la politique de développement du secteur privé

La production régionale pourrait offrir une meilleure structure de coûts pour la transformation des matières premières que le commerce mondial, ce qui permettrait aux pays africains de prendre part aux échanges dans les échelons supérieurs des chaînes de valeur. (...) Pour exploiter les innombrables possibilités offertes par l'économie numérique en plein essor, les pays africains doivent aider leurs entreprises technologiques à mettre au point des produits évolutifs (...) D'importantes retombées provenant d'entreprises étrangères peuvent aider les fournisseurs et concurrents nationaux, y compris les PME, à accroître leur compétitivité. (p.301)

DECIDEURS POLITIQUES

CHAPITRE 8 : LA COVID-19 ET L'INVESTISSEMENT EN AFRIQUE

Incidence de la COVID-19 sur l'investissement direct étranger en Afrique

Confinements et restrictions de voyage

Bien que certains pays aient commencé à assouplir les mesures de confinement et de restriction de déplacement, l'Organisation mondiale de la Santé a exhorté les États membres de l'Organisation des Nations Unies à mettre en place des systèmes de surveillance efficaces pour détecter toute nouvelle flambée épidémique et à adapter leurs mesures d'ouverture en conséquence. (p.310)

Ampleur de l'impact

La direction de l'effet immédiat de COVID-19 sur l'IDE est claire : les flux d'investissement vers l'Afrique ont fortement diminué et cette baisse pourrait continuer dans l'immédiat. Les perspectives à plus long terme dépendent de l'ampleur et de l'efficacité des mesures prises par les pouvoirs publics. (p.316)

Implications politiques

Court terme : protéger les vies et les moyens de subsistance

À court terme, les principaux objectifs des politiques d'investissement devraient être de fournir aux investisseurs des informations et un appui logistique, d'empêcher les OPA

inamicales par des entreprises étrangères dans les secteurs stratégiques, d'encourager l'investissement dans les secteurs clefs liés à la COVID-19 et d'inciter à produire des biens et services de santé essentiels. (...) Les organismes de réglementation doivent être vigilants et se prémunir contre les pratiques commerciales anticoncurrentielles et les abus de position dominante, car les entreprises faibles qui n'ont pas été renflouées quitteront probablement le marché, tandis que les entreprises plus fortes augmenteront leur part de marché. (p.317)

Moyen terme : mettre un terme aux confinements en toute sécurité

Les politiques d'investissement peuvent aider les sociétés à mettre un terme aux confinements douloureux en toute sécurité de deux manières, à savoir en préparant les services de l'État à un avenir plus numérique et en favorisant l'accès à des vaccins accessibles à tous. (p.319)

Long terme : Reconstruire mieux

Les pays d'Afrique devraient intégrer les leçons de la pandémie dans l'élaboration et les réformes de leur politique d'investissement afin de mieux se préparer aux crises futures. (p.320)

CHAPITRE 8 : LA COVID-19 ET L'INVESTISSEMENT EN AFRIQUE

Il ne faut jamais gaspiller l'opportunité de laisser passer une crise, dit-on souvent. L'Afrique peut profiter de son expérience avec la COVID-19 pour mieux se préparer à un monde de plus en plus menacé de pandémies, de catastrophes naturelles, de crises économiques et de catastrophes environnementales. (p.321)

Plus qu'une urgence sanitaire

Les conséquences sanitaires sont tragiques pour le continent, mais les répercussions de la COVID-19 vont plus loin. La pandémie est « une catastrophe pour l'économie, une catastrophe pour la sécurité et une catastrophe pour l'humanité, et toutes ces catastrophes sont étroitement liées », selon John Nkengasong, Directeur des Centres africains de contrôle et de prévention des maladies. (p.306)

Flux d'investissement direct étranger avant la COVID-19

En 2018, les flux d'IDE mondiaux se sont élevés à 1300 milliards de dollars (figure 8.1), soit moins que pour toute autre année depuis les suites de la crise financière mondiale de 2008. (p.307)

Incidence de la COVID-19 sur l'investissement direct étranger en Afrique

Chocs sur la demande et perturbations au niveau de l'offre/des intrants. En Afrique, une enquête réalisée en avril 2020 a révélé qu'en moyenne, les entreprises africaines fonctionnaient à moins de la moitié de leurs capacités, les microentreprises et les petites et moyennes entreprises étant les plus touchées. La plus grande difficulté qu'elles ont dû affronter avait été l'effondrement de la demande. La problématique de l'offre, fermetures d'entreprises, problèmes logistiques, perturbations de l'accès aux matières premières et baisse de la productivité des travailleurs en raison du travail à domicile, a également constitué un obstacle. (p. 310)

Autres canaux de transmission. La pandémie a mis en évidence les faiblesses des chaînes de valeur mondiales, les liaisons de transport à l'échelle mondiale étant interrompues et de nombreux pays interdisant l'exportation de matériels et de fournitures médicales essentiels. (p.311)

Facteurs de vulnérabilité et boucles de rétroaction. Sur les 20 pays du monde qui dépendent le plus des recettes pétrolières, huit se trouvent en Afrique (figure 8.3). Depuis le début de la pandémie, les prix du pétrole sont tombés à leur plus bas niveau depuis des décennies, en raison du ralentissement de la demande mondiale et de l'incapacité des principaux producteurs de pétrole à s'entendre sur des réductions de la production. De plus, du fait de la chute brutale des prix des produits de base, 13 pays africains devraient subir une érosion des termes de l'échange en 2020, dont six connaîtront une baisse de plus de 10 %. Le FMI a calculé que le PIB des pays africains exportateurs de pétrole se contracterait de -2,8 % en 2020, contre une croissance de 1,8 % en 2019. (p. 312)

Mettre un terme aux confinements en toute sécurité. Alors que le monde dirige son attention et ses ressources vers le développement de vaccins contre le virus, l'Afrique doit faire partie intégrante des recherches sur les vaccins, des essais cliniques, de la fabrication et de la distribution des vaccins. Pour donner une réelle impulsion à la recherche sur les vaccins, les gouvernements africains doivent tenir leur engagement de porter les dépenses de recherche- développement à 1 % du PIB. (p.319)

Reconstruire mieux. Les efforts collectifs à l'échelle du continent revêtent une importance encore plus grande dans un monde postpandémique caractérisé par une concurrence et une incertitude en augmentation. La ZLECAf doit être le fer de lance du redressement économique de l'Afrique : le pire de la COVID-19 étant passé, les États membres de l'UA doivent se recentrer sur la mise en œuvre de la phase I et les négociations de la phase II. (p.321)

CHAPITRE 8 : LA COVID-19 ET L'INVESTISSEMENT EN AFRIQUE

Depuis son apparition en décembre 2019, la COVID-19 a fait des victimes et eu des effets délétères sur la santé dans le monde entier. À ce jour, 117 millions de personnes ont été infectées et 2,6 millions sont décédées de la maladie. En Afrique, on a recensé près de 4 millions de cas et 106 000 décès. (p.306)

Chocs sur la demande et perturbations au niveau de l'offre/des intrants

En Afrique, une enquête réalisée en avril 2020 a révélé qu'en moyenne, les entreprises africaines fonctionnaient à moins de la moitié de leurs capacités, les microentreprises et les petites et moyennes entreprises étant les plus touchées. (p.310)

Facteurs de vulnérabilité et boucles de rétroaction

Le pétrole et le tourisme, des secteurs vulnérables. Les exportateurs de pétrole (et plus généralement les exportateurs de matières premières) et les pays qui dépendent des recettes du tourisme devraient être parmi les plus durement touchés par la COVID-19, car les prix mondiaux du pétrole ont atteint des niveaux historiquement bas et les voyages internationaux se sont retrouvés au point mort à un niveau jamais vu depuis des décennies.(p.312)

L'impact économique de la COVID-19 sur les principaux pays/régions d'origine. L'effet négatif de la pandémie sur l'investissement étranger est également amplifié par les liens commerciaux et liens d'investissement étroits qui unissent le continent aux pays qui ont été anéantis par la COVID-19. Les plus grands investisseurs en Afrique (figure 8.5) font partie des plus grands épïcètres de la pandémie dans le monde (tableau 8.1). (p.314)

Se référer à la Figure 8.5 pour les principaux pays d'origine de l'investissement direct étranger en Afrique. (p.314)

Ampleur de l'impact

Court terme : protéger les vies et les moyens de subsistance. Les pays africains devraient également utiliser des politiques d'investissement pour protéger les entreprises et les industries nationales contre les prises de contrôle opportunistes (...), augmenter les investissements dans la production de fournitures médicales essentielles en aidant les fabricants existants à accroître leurs capacités et en incitant d'autres fabricants à convertir les lignes de production à cette fin et à réduire les risques pour les entreprises soit directement (par exemple, en subventionnant les dépenses en capital ou en concluant des accords d'achat anticipés) ou indirectement (par exemple, en assouplissant les règles fiscales pour permettre un amortissement plus rapide des investissements en immobilisations). (p.318)

Reconstruire mieux. Une fois que la pandémie de COVID-19 se tassera, la concurrence mondiale pour l'IDE sera intense. En revanche, du côté des points positifs, les investisseurs chercheront à réparer les systèmes redondants et à en intégrer dans les chaînes de valeur mondiales gravement endommagées. Les pays d'Afrique devraient intégrer les leçons de la pandémie dans la l'élaboration et les réformes de leur politique d'investissement afin de mieux se préparer aux crises futures. (page 320)